

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° V-7 19SGADL0112

SEANCE DU
27 JUIN 2019

Nombre de conseillers en exercice : 71
Nombre de conseillers présents : 50
Date de convocation : 21 juin 2019
Date d'affichage : 28 juin 2019

OBJET : Ecomusée - Villa Perrusson - Demandes de subventions pour la restauration intérieure

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 69
Nombre de Conseillers ayant voté pour : 69
Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0
Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0
Nombre de Conseillers : <ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 19 • n'ayant pas donné pouvoir : 2

L'AN DEUX MIL DIX NEUF, le 27 juin à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de rencontre de l'ALTO - 2, avenue François MITTERRAND - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

M. Philippe BAUMEL - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Gilles DUTREMBLE - M. Jean-François JAUNET - Mme Frédérique LEMOINE - M. Hervé MAZUREK - M. Daniel MEUNIER - M. Olivier PERRET - M. Alain PHILIBERT - Mme Montserrat REYES - M. Laurent SELVEZ - M. Jean-Yves VERNOCHEZ

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoukader ATTEYE - Mme Josiane BERARD - Mme Jocelyne BLONDEAU-CIMAN - Mme Jocelyne BUCHALIK - Mme Catherine BUCHAUDON - M. Roger BURTIN - M. Christian CATON - M. Michel CHAVOT - M. Gilbert COULON - Mme Catherine DESPLANCHES - M. Lionel DUBAND - M. Lionel DUPARAY - M. Bernard DURAND - M. Jean-Marc FRIZOT - Mme Marie-Thérèse FRIZOT - M. Roland FUCHET - M. Sébastien GANE - M. Jean-Luc GISCLON - Mme Danielle GOSSE - M. Pierre-Etienne GRAFFARD - M. Gérard GRONFIER - M. Georges LACOUR - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - M. Luis-Filipe MARTINS - Mme Catherine MATRAT - Mme Paulette MATRAY - M. Claudius MICHEL - M. Felix MORENO - M. Jean PISSELOUP - M. Bernard REPY - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - M. Noël VALETTE -

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme Marie-France FERRY
M. Jean GIRARDON
Mme CALDERON (pouvoir à M. Jean-Yves VERNOCHEZ)
M. BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO)
M. POLITI (pouvoir à M. Laurent SELVEZ)
Mme JARROT (pouvoir à Mme Marie-Thérèse FRIZOT)
Mme MARTINEZ (pouvoir à Mme Jocelyne BLONDEAU-CIMAN)
M. SIGNOL (pouvoir à M. Charles LANDRE)
Mme POULIOS (pouvoir à Mme Catherine DESPLANCHES)
Mme RAMES (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
Mme GENEVOIS (pouvoir à M. Christian CATON)
M. LARONDE (pouvoir à Mme Catherine MATRAT)
Mme ROUSSEAU (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)
Mme LECOEUR (pouvoir à M. Roland FUCHET)
M. SOUVIGNY (pouvoir à Mme Jocelyne BUCHALIK)
M. PINTO (pouvoir à M. Olivier PERRET)
M. RAVALT (pouvoir à M. Georges LACOUR)
M. LAGRANGE (pouvoir à M. Hervé MAZUREK)
M. HIPPOLYTE (pouvoir à Mme Evelyne COUILLEROT)
Mme GRAZIA (pouvoir à M. Noël VALETTE)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Christian CATON



Le rapporteur expose :

« La Communauté Urbaine Creusot Montceau qui investit régulièrement dans la sauvegarde et la valorisation de son patrimoine historique s'est donnée pour priorité de restaurer la Villa Perrusson, emblème esthétique d'une des trois industries ayant marqué durablement la vie économique du territoire.

Après la première phase de restauration relative à la mise hors d'eau, hors d'air, à la reprise de la couverture, des décors en céramique en toiture et en façade des deux pavillons complétée par la réhabilitation du jardin, la deuxième phase de restauration, projetée sur la base d'un dossier documenté et étayé par Frédéric Didier, architecte en chef des monuments historiques, en concertation avec l'Ecomusée Creusot Montceau a pu être présenté à nos partenaires : Etat et DRAC, Région Bourgogne-Franche-Comté, Département de Saône-et-Loire.

Aujourd'hui, sur la base d'une dépense prévisionnelle d'un montant de 1 221 000,00 € HT relative aux aménagements intérieurs, à la restitution des décors d'origine et à la muséographie, les soutiens des partenaires institutionnels sont acquis au titre :

- de la Dotation de soutien à l'investissement local ;
- de la protection des monuments historiques dont bénéficie la Villa Perrusson ;
- des établissements patrimoniaux structurants à l'échelle de l'aménagement culturel de la Région et du Département.

L'objectif est de rendre la Villa Perrusson accessible au public, grâce à l'aménagement d'un espace muséographique incluant, sur deux niveaux (rez-de-chaussée et premier étage) :

- Un atelier pédagogique ;
- Un espace d'exposition permanente ;
- Un lieu d'exposition temporaire.

Ainsi après restauration, chacun pourra trouver matière :

- À apprécier le lieu de vie de la famille Perrusson, restitué avec fidélité ;
- À comprendre les stratégies commerciales développées pour faire connaître et diffuser les productions de l'entreprise depuis ce show-room destiné à instaurer la confiance entre un capitaine d'entreprise et ses clients ;
- À mettre en perspective les productions des usines Perrusson au regard des productions concurrentes ou complémentaires, installées le long du canal du centre, entre Chagny et Digoin, qui, toutes ensemble, ont contribué à l'expansion économique de la céramique architecturale et domestique entre 1850 et 1960 ;
- À découvrir des productions céramiques, œuvres contemporaines d'exception produites par des artistes de renom.

Le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration a été confié à la société 2BDM Architecture et Patrimoine. Les travaux seront échelonnés sur une durée de 19 mois.

Il vous est proposé de délibérer sur la demande de subvention à formuler auprès de la direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté, au titre de la protection des monuments historiques, sur la base d'une assiette de travaux éligibles d'un montant de 915 902,35 € HT, correspondant à la restauration intérieure de la villa Perrusson, hors muséographie qui doit faire l'objet d'une autre demande, conformément au plan de financement fourni en annexe.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter la demande de subvention auprès de la direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne Franche Comté, au titre de la protection des monuments historiques, conformément au plan de financement joint en annexe.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 28 juin 2019
et publié, affiché ou notifié le 28 juin 2019

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME


LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le vice-président,

Philippe BAUMEL



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le vice-président,

Philippe BAUMEL



RESTAURATION INTERIEURE DE LA VILLA PERRUSSON
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Postes de dépenses	Montants euros HT
Structure, gros œuvre, maçonnerie	195 223,75
Plâtrerie-peinture-staff-papier peint	306 118,00
Menuiserie-Ebenisterie-Serrurerie	146 097,00
Carrelage	12 892,00
Restaurations de céramique	15 480,25
Restauration de peinture décorative	55 557,50
Marbrerie cheminées	11 700,00
Maîtrise d'œuvre 2BDM architectes	62 168,58
Synapse , BET structure	16 200,00
Frais divers (hausse, imprévu...)	94 465,27
Total	915 902,35

Recettes		Montants en euros	%
Etat DSIL	Acquis	228 975,00	25%
Etat DRAC MH	Sollicitée	228 975,00	25%
Région - Contrat Métropolitain	Contractualisé	183 180,00	20%
Département	Acquis	45 795,00	5%
CUCM		228 977,35	25%
		915 902,35	100%